

**Procès-Verbal de la séance du 17 Octobre 2023  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCACTION :**

28.08.2023

L'an deux mil vingt trois  
Le dix-sept octobre à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-  
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- BONNIN Christine –  
GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie- LE LIBOUX Edith  
M MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 10

votants : 14

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange  
M ANDRIAU Alain a donné pouvoir à M MALASSET Bruno  
M GIBAUT Stéphane a donné pouvoir à KACZMAREK Marie-Thérèse  
M DENIZOT Alain a donné pouvoir à Mme JUIF Agnès  
M BISSONNIER Patrice, M GABILLAT Eric,  
Non Excusé : M LECAS Medhi

M MALASSET Bruno a été élu secrétaire

1) **Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté à l'unanimité,

2) **Création d'un poste d'agent social 20 heures hebdomadaire**

Madame DULUC, Présidente du CCAS, explique à l'assemblée délibérante que, suite au départ en retraite d'un agent social cette année et afin de répondre aux nécessités de service, il est nécessaire de créer un poste d'agent social à raison de 20heures hebdomadaire. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette proposition.

3) **Régime indemnitaire des agents de la collectivité**

Suite à la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> Octobre 2018 validée en Comité Technique au Centre de Gestion du Cher le 25 Juin 2018 puis par le Conseil d'Administration du CCAS le 23 Août 2018, Madame la Présidente propose de modifier les points suivants : annuler la durée d'ancienneté des contractuels de droit public, changer les montants annuels pouvant être alloués : IFSE et CIA pour les cadres d'emploi représentés au sein du CCAS et rajouter le cadre d'emploi suivant : assistant socio-éducatif à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023. Le Comité Social Territorial en sa séance du 9 Octobre 2023 a émis un avis favorable. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS acceptent à l'unanimité.

4) **Mise en place du contrat groupe santé et prévoyance au sein de la collectivité**

Mme MARTIN explique à l'assemblée délibérante que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 complétée par le décret du 20 Avril 2022 prévoit l'obligation aux employeurs publics de participer aux frais engendrés des agents pour l'accès à une complémentaire couvrant le risque « santé » et « la prévoyance ». En juin 2022, le Centre de Gestion du Cher a convié les collectivités territoriales à une réunion pour les informer que : « pour répondre à cette obligation légale, les centres de gestion de la région Centre Val de Loire ont décidé de lancer un appel d'offres auprès de plusieurs prestataires afin de récolter au vu du nombre d'agents de la Région, des garanties et tarifs attractifs. Les centres de Gestion ont retenu les offres de la mutuelle INTERIALE pour la complémentaire « santé » et

TERRITORIA pour la prévoyance. Mme DULUC précise que la participation employeur existe déjà sur ORVAL depuis 2012. Mme DULUC propose de poursuivre le versement de la participation employeur à hauteur de 25€ par mois par agent pour la santé et 10€ par mois et par agent pour la prévoyance. Une réunion d'information a eu lieu le 7 septembre 2023 pour présenter aux agents des 2 entités le projet en cours, recueillir leur avis puis transmettre au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Cher, les modalités d'octroi de cette prestation. Le 9 Octobre 2023, cette instance a validé dans son ensemble le projet. Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le projet ainsi que les montants des participations « employeur ».

#### 5) Tarifs 2024 des services du CCAS

Madame la Présidente fait lecture du tarif des services et/ou prestations proposés par le CCAS. Après en avoir échangé, les tarifs instaurés au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 seront les suivants.

**Service ménager** (tarif payant unique) : 20€

**Restauration** : 10.00€ pour les résidents

15.00€ pour les extérieurs et/ou administrés

13.00€ pour le portage de repas à domicile

**Atelier équilibre** : 2.50€ la séance

**Petits Dépannages** : 20€

**Lavage du linge (service réservé aux résidents)** : 3.60€ le ticket.

Ces tarifs ont été validés à l'unanimité par l'assemblée délibérante

#### 6) Tarifs du Centre de Loisirs 2024

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les grilles tarifaires 2023. Elle explique que les tarifs des petites et grandes vacances sont établis sur la base forfaitaire d'une semaine de 5 jours, modifiables au prorata du nombre de jours ouvrés. Le tarif des mercredis est un forfait comptabilisant les mercredis du trimestre concerné. Après avoir échangé, l'assemblée délibérante propose les tarifs 2024 suivants :

#### **Vacances scolaires (semaine)**

<b>avec ATL CAF</b>		
pour 1 enfant		
QF inférieur à 401 €		18,00 €
	hors commune	21,00 €
par enfant supplémentaire		
		10,00 €
	hors commune	13,00 €
pour 1 enfant		
QF de 401 € à 700 €		28,00 €
	hors commune	30,00 €
par enfant supplémentaire		
		20,00 €
	hors commune	23,00 €
<b>sans ATL</b>		
pour 1 enfant		
		43,00 €
	hors commune	46,00 €
par enfant supplémentaire		
		35,00 €
	hors commune	38,00 €

Le prix du ticket d'accueil libre est maintenu à 1,50€

## **Mercredis (trimestre)**

<b>pour 1 enfant</b>			
avec ATL	QF inférieur à 401 €		15,00 €
		hors commune	18,00 €
	QF de 401 € à 700 €		17,00 €
		hors commune	20,00 €
sans ATL			20,00 €
		hors commune	28,00 €
<b>pour 2 enfants</b>			
avec ATL	QF inférieur à 401 €		21,00 €
		hors commune	24,00 €
	QF de 401 € à 700 €		24,00 €
		hors commune	27,00 €
sans ATL			26,00 €
		hors commune	42,00 €
<b>pour 3 enfants et plus</b>			
avec ATL	QF inférieur à 401 €		25,00 €
		hors commune	28,00 €
	QF de 401 € à 700 €		29,00 €
		hors commune	32,00 €
sans ATL			32,00 €
		hors commune	55,00 €

Le prix du ticket d'accueil libre est maintenu à 1,50€

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité ces tarifs.

### **7) Loyer du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la résidence Sully**

Suite au départ du locataire, au vu de l'état des lieux sortant établi en date du 17 Juillet 2023 et du fait que le logement n'a jamais été rénové, il convient de réaliser des travaux de rénovation : papier peint, peinture, changement de sol. Des devis sont en cours. Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Madame DULUC pour choisir les entreprises et engager les travaux rapidement. Madame DULUC demande à l'assemblée de se positionner sur le montant du loyer qui sera exigé au futur locataire. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité un loyer d'un montant de 480€ ainsi que le versement d'un mois de caution.

### **8) Validation du montant des bons de chauffage et des conditions d'attribution**

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de reconduire et réévaluer l'aide au chauffage versée aux personnes âgées de 65 ans et plus, disposant de revenus inférieurs ou équivalents au plafond de ressources fixé pour l'octroi de l'ASPA.

Pour l'hiver 2023-2024, l'aide proposée s'élèvera à 300 € par foyer contre 250€ les années précédentes.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

### **9) Remboursement des frais d'inscription au centre de loisirs sur la période estivale**

Comme le prévoit le règlement de fonctionnement de la structure, lors d'une absence pour des raisons de santé sur présentation d'un justificatif médical, le CCAS doit rembourser les frais d'inscription aux familles. Un enfant n'a pu être présent du 17 au 28 Juillet 2023. Un certificat médical a été fourni. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement de 90 € auprès de la famille.

### **10) Choix des colis**

Après avoir étudié les propositions de colis faites par L'APEI, l'épicerie fine « La Petite Fermière » et la cave « le QG », les membres du Conseil d'administration ont validé à l'unanimité la prestation présentée par la cave « Le QG ». Les chocolats et biscuits intégrés aux colis sont confectionnés par la boulangerie locale « Les Délices d'Orval ». Le coût global validé lors de la dernière séance est de 20€ pour une personne seule et 35€ pour un couple.

### **11) Encaissement des dons**

Madame DULUC fait lecture à l'assemblée délibérante des différents chèques à encaisser soit un montant total de 342.86€.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité ces encaissements.

### **12) Demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables**

Par courrier du 26 Mai 2023, le Comptable Public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-joint pour un montant global s'élevant à 670,99€. En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces titres.

Après examen de la demande, le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, valide cette demande à l'unanimité.

### **13) Dossiers d'aide sociale**

Mme MARTIN présente à l'assemblée délibérante 3 dossiers d'aide sociale hébergement. L'assemblée délibérante les valide à l'unanimité au vu des éléments administratifs et financiers énoncés.

### **14) Informations et questions diverses :**

- **Semaine Bleue :** pour rappel, l'après-midi festif animé par Samuel HIDIER a lieu le jeudi 19 Octobre 2023 à 15h au Centre Socioculturel. Le pâté aux pommes de terre sera confectionné par le cuisinier et l'aide de cuisine de la Résidence Sully. La fromagée est achetée à la Laiterie d'ORVAL. Une administrée a sollicité la possibilité d'être accompagnée par sa sœur qui n'est pas domiciliée sur la commune. L'assemblée délibérante s'est prononcée pour que la festivité ne soit réservée qu'aux administrés.
- **Un orvalien a formulé une demande écrite auprès de Mme DULUC pour récupérer les déchets alimentaires** de la Résidence Sully ainsi que ceux de la cantine scolaire pour nourrir ses chiens. Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration ne sont pas favorables à cette démarche pour des raisons d'hygiène et de stockage. Mme DULUC rédigera un courrier en ce sens à l'intéressé.
- **Départ d'une résidente** de la résidence Sully au Clos de la Marmande à Saint Amand Montrond dans un logement autonome. Mme DULUC explique que le projet s'est construit durant la période estivale. Mme MARTIN a reçu la résidente accompagnée par 3 de ses enfants. L'orientation s'est effectuée rapidement car un seul appartement était encore vacant et correspondait aux besoins de l'intéressée notamment en terme d'autonomie. Mme MATHIOT fait lecture de l'article de presse. Certains élus regrettent les propos tenus par voie de presse par l'ancienne résidente. Mme DULUC dit ne pas avoir vécu ces mots de manière négatifs. Elle ne souhaite pas répondre et invite l'assemblée à laisser l'intéressée poursuivre « son chemin ».
- **Lecture par Mme DULUC à l'assemblée délibérante d'un SMS transmis par un ancien agent de la collectivité à la Directrice du CCAS** sur son portable personnel durant ses congés remettant en cause la procédure légale de vente du véhicule de portage de repas. Mme DULUC a lu, dans un second temps, la réponse

écrite qu'elle a transmise à cet ancien agent reprenant les points suivants : l'assemblée délibérante seule responsable des décisions prises, le respect des règles de mise en vente d'un bien par la collectivité, les qualités « humaines » de la Directrice du CCAS à l'égard des agents et des administrés, un temps d'activité, répondant à une nécessité de service, proposé à cet agent qui était en situation de chômage dans l'attente de faire valoir ses droits à la retraite. Il a accepté cette offre d'emploi en négociant son salaire. Dans sa réponse écrite, Mme DULUC note un travail de qualité mais qu'en parallèle la collectivité a pris en compte ses demandes.

- **Livraison du mobilier de l'espace bien-être** : une table de manucure, une coiffeuse et son fauteuil.
- **Les olympiades qui ont eu lieu le vendredi 15 septembre 2023 au Centre Socioculturel** : Mme DULUC remercie toutes les personnes qui ont œuvré tout au long de cette journée. L'année prochaine cette manifestation aura lieu à DUN SUR AURON.
- **L'action « Nettoyons la nature » initiée par les magasins LECLERC** a eu lieu le mercredi 4 Octobre 2023 matin. Les quinze enfants du centre de loisirs se sont rendus avec les animateurs et Madame Christine BONNIN dans le chemin de « la Croix du Sault » en direction de BOUZAIS pour ramasser les déchets. Madame BONNIN précise que les enfants ont été très intéressés durant l'activité. Ils ont posé beaucoup de questions et se sont interrogés sur les raisons de la présence de certains emballages dans la nature.
- **Les questionnaires de satisfaction** doivent être réalisés par les membres du Conseil d'Administration qui le désirent. Les bénéficiaires des services et résidents ont été sensibilisés à la venue d'un des membres du Conseil d'Administration. Mme DULUC demande à l'assemblée quels sont les volontaires pour se rendre au domicile des administrés concernés : Mmes Sergiane PORTIER, Delphine CHANTRIAUX, Marie-Thérèse KACZMAREK, Agnès JUIF, Edith LE LIBOUX Marie-Ange MATHIOT et M Alain DENIZOT. M Bruno MALASSENET souhaite participer au dépouillement qui aura lieu le Vendredi 1<sup>er</sup> Décembre 2023 au CCAS. Mme MARTIN doit contacter les personnes absentes pour connaître leurs possibilités de se joindre à ce travail.
- **Aubade offerte par le comité des fêtes de Saint Amand Montrond**, dans le cadre des foires d'ORVAL, le groupe de musique BLV Music Show de BEAUVAIS composé de 30 musiciens se déplacera à la Résidence Sully le Dimanche 22 Octobre 2023 à 10h45. Mme DULUC sollicite les membres de l'assemblée délibérante pour la présence du plus grand nombre d'entre eux à cet événement festif.
- **Présentation des plans du futur centre de loisirs** : chaque membre présent est détenteur de la maquette. (Plans extérieurs, intérieurs ; chiffrage et plan de financement) avant le dépôt du permis de construire en fin d'année.
- **Prise du déjeuner à la résidence Sully** par deux membres du Conseil d'Administration qui souhaitaient appréhender les conditions de service, la qualité et quantité des plats confectionnés servis. Elles n'ont rien noté de particulier : « Nous avons bien mangé, le temps de service est adapté. »

➤ **Barbecue** : MM BISSONNIER et MALASSENET ont fabriqué un barbecue pour laisser à la Résidence et permettre ainsi d'organiser des repas festifs selon les volontés des agents et des résidents. L'assemblée les remercie pour ce geste.

➤ **Des dates à retenir** :

- Le goûter de Noël à la résidence le Mardi 19 décembre 2023 à 15h
- Le réveillon de Noël des résidents le Mercredi 20 décembre 2023 à 19h00
- La chorale « Battements de cœur » propose une prestation musicale le Samedi 2 Décembre 2023 à 15h à la résidence
- Les élus qui le souhaitent peuvent déjeuner à la résidence le samedi 16 Décembre 2023, jour de distribution des colis de fin d'année aux Aînés de la commune.

Fin de séance à 22h15

Le Secrétaire de séance

Bruno MALASSENET



La Présidente du CCAS

Clarisse DULUC

